

DROIT DES NATIONS-UNIES

Cette fiche rassemble des liens vers des bases de données permettant l'accès en ligne à la documentation des Nations-Unies. Elle recense aussi des guides ou services facilitant la recherche de la documentation onusienne.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Sites officiels

- 1.1.Site officiel des Nations-Unies
- 1.2.Cour internationale de justice

2. Bibliothèques

- 2.1.Library.un.org
- 2.2.Sédoc
- 2.3.Bibliothèque du Palais de la paix
- 2.4.BIU Cujas

3. Encyclopédie et annuaire

- 3.1.Max Planck Encyclopedia of Public International Law
- 3.2.Yearbook of the United Nations

1. Sites officiels



1.1 Site officiel des Nations-Unies

Un.org se compose de différents onglets :

- **[A propos de l'ONU](#)** : présentation de l'institution
- **[Notre action](#)** : description des missions de l'institution
- **[Régions](#)** : description des démembrements de l'organisation par entrée géographique
- **[Multimédia](#)** :
 - o bibliothèque audiovisuelle,
 - o couverture des réunions et communiqués de presse
 - o centre d'actualités (dépêches du service d'information de l'ONU) : pour effectuer une veille, un **[fil RSS](#)** général ou par aires géographiques sont disponibles.
- **[Documents](#)** :
 - o charte
 - o déclaration des droits de l'homme
 - o résolutions de l'assemblée générale depuis 1946 pour les sessions ordinaires, extraordinaires et extraordinaires d'urgence
 - o résolutions du conseil de sécurité depuis 1946
 - o rapport annuel du secrétariat général depuis 1946
- **[Célébrations](#)** : concerne les journées internationales

Les archives des Nations Unies conservent et contrôlent l'accès aux

records, partie intégrante de l'histoire des Nations-Unies. Depuis 2017, un projet, [Total Digital Access to the Leagues of Nations Archives project](#) (LONTAD), a pour objectif de numériser l'ensemble des archive de la Société des nations.

1.2 Cour internationale de justice

Le [site officiel du principal organe judiciaire](#) des Nations-Unies contient depuis 1946 les :

- affaires pendantes
- affaires contentieuses
- procédures consultatives
- arrêts, avis consultatifs et ordonnances

2. Bibliothèques

2.1 Library.un.org

La [Bibliothèque Dag Hammarskjöld](#) fournit des services de recherche et d'information pour faciliter les travaux des États Membres de l'ONU. Elle joue aussi un rôle de diffusion de l'information émanant de l'ONU à un public plus large via des services en ligne et un réseau mondial de bibliothèques dépositaires.

2.1.1 Guide de recherche

Le [guide de recherche de la documentation de l'ONU](#) propose une vue d'ensemble de la documentation officielle, ainsi qu'une sélection de documents, publications, bases de données et sites Internet.

2.1.2 Askdag

[Askdag](#) est un service de question réponse sur l'ONU et les ressources de la bibliothèque Dag Hammarskjöld.

2.1.3 Dagdok

Créé par la bibliothèque Dag Hammarskjöld et hébergé par l'université d'Uppsala, [Dagdok](#) est un guide en ligne qui présente les organes, agences et programmes de l'ONU. Chaque page du portail comprend une rubrique documentation avec des liens vers des bases de données.

2.1.4 Bibliothèque numérique

La [Bibliothèque numérique des Nations-Unies](#) donne accès à des contenus ou références de documents onusiens : publications, cartes, images, sons, votes, discours... Elle propose un [guide de recherche](#).

2.2 Sédoc

[Le système de diffusion électronique des documents](#) (sédoc) est une base de données en ligne qui regroupe les documents de l'ONU.

Créé en 1993, il contient les documents ayant une cote créés directement sous format électronique depuis 1993, notamment les documents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires, les textes administratifs et d'autres types de documents.

Il inclut également la version numérisée de certains documents publiés de 1946 à 1993, notamment toutes les résolutions des organes principaux, tous les documents du Conseil de sécurité et les documents officiels de l'Assemblée générale. Les documents sont disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et certains sont également disponibles en allemand. Ne sont pas accessibles les documents publiés avant 1993 qui n'ont pas encore été numérisés, les communiqués de presse, les publications des Nations Unies destinées à la vente (comme les annuaires ou les volumes du Recueil des Traités) et les documents sans cote.

2.3 Bibliothèque du Palais de la paix

La bibliothèque du Palais de la Paix, spécialisée en droit international, produit des guides de recherche, dont un qui est consacré aux [Nations-Unies](#).

2.4 BIU Cujas

Après avoir été dépositaire de documents de la SDN (société des nations), la bibliothèque Cujas a été une des bibliothèques dépositaires de l'ONU. Elle rassemble donc un fonds documentaire papier conséquent de documents officiels et de travail pour la période 1946-2010.

L'onglet fonds patrimonial du catalogue offre la possibilité de rechercher dans ce fonds. Son inventaire se trouve aussi dans [CALAMES](#).

Les services de la bibliothèque Cujas ont réalisé un [guide](#) permettant de localiser et consulter la documentation onusienne. Ce guide évoque aussi la documentation des organes et tribunaux spécialisés de l'ONU.

3. Encyclopédie et annuaire

3.1 Max Planck Encyclopedia of Public International Law

[Encyclopédie en ligne](#), en langue anglaise, de droit international.

3.2 Yearbook of the United Nations

[Voir la fiche Jurisguide dédiée.](#)

*Fiche réalisée en janvier 2018 par Cyprien CARACO (BIU Cujas), mise à jour par Cyprien CARACO
Dernière mise à jour : Août 2019*

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).